

juillet 2017

### MOT DU PRÉSIDENT

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »

Antoine de Saint-Exupéry

L'année 2017 est une année plus que chargée sur le plan institutionnel, tant au plan local que national.

Avec la fusion des communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il a fallu procéder au renouvellement des instances dirigeantes du SICTOM. Mes collègues vice-présidents et moi-même avons été reconduits par les élus des 33 communes composant le SICTOM à l'unanimité des suffrages exprimés. Il s'agit pour nous d'une reconnaissance du travail effectué et je les remercie de leur confiance renouvelée.

Sur le plan national, nous venons de vivre des événements historiques que personne ne pouvait anticiper. Un nouveau Président de la République, une nouvelle génération, de nouveaux visages. Le signal donné par le peuple est fort et je souhaite à nos gouvernants de réussir dans leurs entreprises. J'exprimerai toutefois un seul regret : les sujets environnementaux n'ont malheureusement été que trop peu abordés : la transition énergétique, la protection de nos ressources, l'économie circulaire, la gestion des déchets. Espérons, avec la nomination de Nicolas HULOT au « Ministère de la transition écologique et solidaire », que tous ces sujets seront au cœur de l'action gouvernementale pour une juste répartition des responsabilités, équitable, solidaire et responsable, ceci pour assurer un avenir acceptable pour les générations futures.

Au niveau du SICTOM, quand bien même devons-nous assurer au quotidien le service public de collecte et de traitement de nos déchets, nous devons avoir à cœur d'anticiper les comportements de chacun dans le déploiement des moyens pour assurer ce service au meilleur coût dans un cadre règlementaire et fiscal compliqué et changeant.

Ainsi, nous arrivons au terme de notre Programme Local de Prévention des Déchets que nous avons engagé voilà 5 ans : une diminution de 10 % de notre production d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) dépassant largement les objectifs imposés par l'Etat à travers l'ADEME. Une réussite donc qu'il convient de pérenniser. D'ores et déjà, nous souhaitons inscrire notre territoire dans la dynamique engagée par le VALTOM au niveau départemental qui a été lauréat de l'appel à projet de l'Etat et du Ministère de l'Environnement : Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage (TZDZG). Il s'agira de mobiliser tous les acteurs, les particuliers, comme les entreprises, les agriculteurs, pour mettre en place des

modes de consommation et de travail respectueux de l'environnement, dans une logique d'économie circulaire.

**Il nous faut donc repenser nos modes de production et de consommation afin d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles et ainsi limiter les déchets générés.**

A travers cet objectif, le Mag' version 2017 retrace toutes les actions menées dont l'objectif est de renforcer la qualité du tri des déchets par la création de nouveaux points d'apport volontaire et en attirant votre attention sur les refus de tri, ô combien coûteux et tellement facile à remédier.

Nous sommes tous responsables de notre quotidien à titre individuel et collectif.

Laurent BATTUT

Président du SICTOM de Pontaumur-Pontgibaud

Président du VALTOM

## SOMMAIRE

Évolution - Nouveautés du SICTOM .....	2
Le tri des bois et des gravats dans les déchèteries .....	3
Le TRI des DÉCHETS .....	4/5
• Bilan de ce que vous avez trié	
• Grâce à votre geste de tri	
• Les points d'apport volontaire	
Le FINANCEMENT du SICTOM .....	6
• Nouveaux tarifs de la REOM 2017	
• Comment sont réparties les dépenses et recettes du Sictom ?	
La PRÉVENTION des DÉCHETS .....	7/8
• Programme local de prévention des déchets : objectifs atteints !	
• La sensibilisation des scolaires	
• Bon de commande composteurs	

### LES BUREAUX DU SICTOM DÉMÉNAGENT !

Les bureaux du SICTOM actuellement au Rez-de-Sioule, rue du commerce à Pontgibaud vont déménager sur la commune de Saint-Ours-les-Roches au lieu-dit Le Vauriat.

De nouveaux bureaux qui permettront d'avoir sur le même lieu le pôle administratif et le pôle technique (collecte/transfert).



**Nouvelles coordonnées :**  
**SICTOM Pontaurum Pontgibaud**  
 37 Route de Pulvérières  
 Lieu-dit LE VAURIAT  
 63 230 SAINT-OURS-LES-ROCHES  
 Merci de bien vouloir adresser vos courriers dès à présent à cette adresse.

### ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET NOUVEAUX MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL

Une nouvelle élection a eu lieu en février dernier suite à la fusion des communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Laurent BATTUT a été réélu président ainsi que les trois vice-présidents : Claude ARCHAUD, Alain FARGEIX, et Gilles SERVIÈRE.

Le comité syndical a connu quelques changements depuis l'élection de 2014 (voir ci-contre).

Le Comité Syndical est l'instance au sein de laquelle sont prises toutes les décisions concernant le SICTOM Pontaurum Pontgibaud. Il est composé de 66 délégués désignés par les communautés de communes parmi les conseillers municipaux des 33 communes du territoire.

Les délégués ont pour mission de relayer les décisions du SICTOM auprès des habitants de leur commune. Ils prennent part au vote pour toutes les décisions (budget, actions, tarifs...).

Communes	Nom des nouveaux délégués
Aurières	Didier MAZUEL
Chapdes Beaufort	Lionel MULLER
Chapdes Beaufort	Julien MORVAN
Les Ancizes Comps	Didier MANUBY
Pontaurum	Serge MILLET
Pontgibaud	Jean-Christophe DUTHEIL
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
St-Jacques-d'Ambur	Lucette ROSSIGNOL

### FERMETURE DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE MIREMONT

L'arrêté d'exploitation de l'ISDND de Miremont se terminant le 31 mars 2017, il a été décidé de fermer définitivement le site. Cela permet de répondre à la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) qui impose une diminution de l'enfouissement de 50% d'ici 2025.

Des travaux de couverture débuteront fin 2017 et un suivi post exploitation sera maintenu pendant 30 ans. Le site reste également certifié ISO 14 001 jusqu'en mars 2018.

Désormais les encombrants du SICTOM sont incinérés et valorisés énergétiquement au pôle multifilières VERNEA et les gravats sont valorisés vers une filière de concassage pour être réutilisés (voir page 3 « les gravats acceptés »).

### ZOOM SUR LE TRI DU BOIS ET DES GRAVATS DANS LES DÉCHÈTERIES

Au vu des changements de destination des gravats et des contraintes des filières de valorisation actuelles, il est impératif de mieux trier ces déchets afin qu'ils puissent être valorisés.

#### > La benne bois

• Que peut-on déposer ?

Uniquement le bois de classe « B » appelé aussi bois en mélange, il comprend :

BOIS NATUREL

MEUBLES EN BOIS

Meubles en bois

**ATTENTION !**  
 Sur les déchèteries des Ancizes-Comps et de Saint-Ours-les-Roches, les meubles en bois sont à déposer dans la BENNE MOBILIER EN 2016, 57 TONNES ONT ÉTÉ DÉPOSÉS

AUTRES BOIS TRAITÉS

**INTERDIT**  
 ISOREL (plaque des fonds de meubles)  
 Bois traités dangereux

• Que deviennent-ils ?

Le bois est trié, broyé, déferrailé puis criblé. Le broyat obtenu est transformé en panneau de particules.

#### > La benne gravats

• Que peut-on déposer ?

La benne gravats est destinée aux déchets inertes, c'est-à-dire qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique. Jusqu'à présent les gravats étaient utilisés comme matériaux de couverture sur l'ISDND de Miremont. Depuis 2017, ils sont envoyés vers une filière de recyclage.

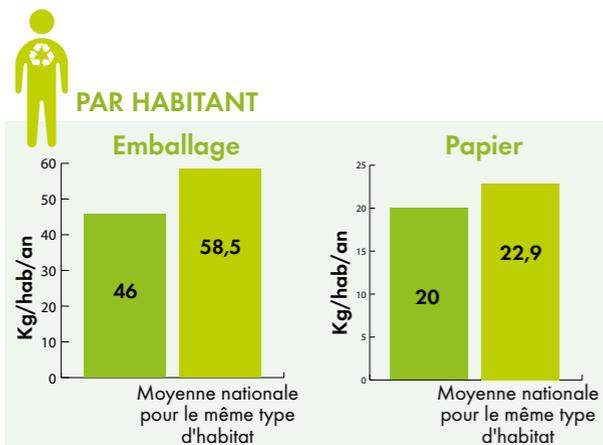
À DÉPOSER

• Que deviennent-ils ?  
 Les gravats sont triés, concassés et criblés. Puis les matériaux sont analysés afin de vérifier l'absence de polluant avant être utilisés sur des chantiers TP et VRD.

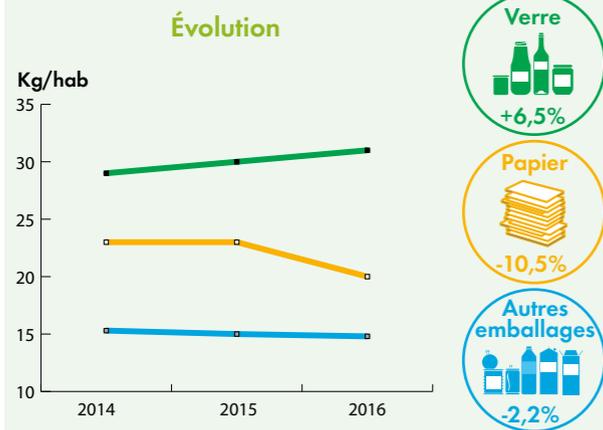
**Alors déposons dans les bennes uniquement ce qui peut être valorisé !**

INTERDIT

## BILAN DE CE QUI A ÉTÉ RECYCLÉ

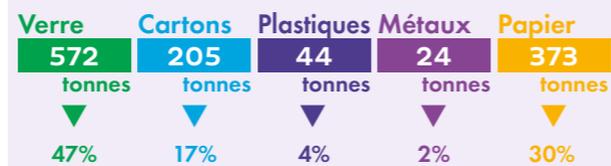


Mais nous pouvons sûrement progresser.

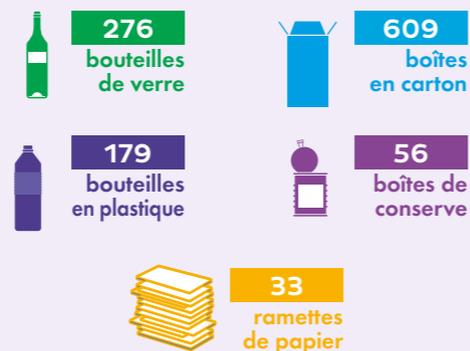


## DANS VOTRE COLLECTIVITÉ

**845 tonnes d'emballages** + **373 tonnes de papier** pour **18 216 habitants**



Pour une famille de 4 personnes pendant un an, cela correspond en moyenne à :



Nos résultats sont inférieurs à la moyenne nationale dans le même type d'habitat mais vous pouvez sûrement progresser. Pensez au tri et parlez-en autour de vous !

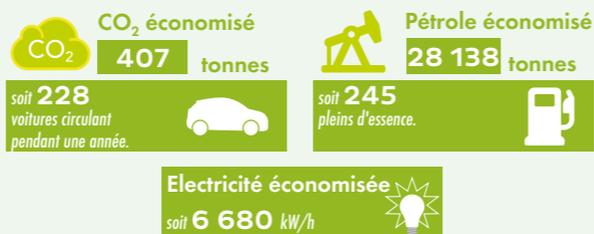
## GRÂCE À VOTRE GESTE DE TRI

100% bien trié, 100% recyclé

Grâce au tri d'une famille de quatre personnes pendant un an, on peut par exemple fabriquer :



Vous économisez les ressources naturelles



Vous créez une économie circulaire de proximité



En 2016, un travail a été mené pour optimiser les tournées de collecte avec des modifications sur le ramassage des bacs d'ordures ménagères et de tri sélectif (jour de collecte, heure de passage...). Le SICTOM a ensuite réalisé un diagnostic sur son réseau de colonnes afin d'optimiser leur emplacement et ainsi cibler des zones moins bien dotées.

## LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Pour rappel, le territoire du SICTOM est doté de plus de 130 colonnes à verre et de près de 50 points d'apport volontaire (emballages et papiers/cartons) pour permettre aux habitants de trier leurs déchets recyclables.

Ainsi, quatre points d'apport volontaire ont été ajoutés (Condat en Combrailles, Villossanges et deux à Miremont) et plusieurs colonnes verre ont été ajoutées ou remplacées. Pour connaître l'emplacement des colonnes, rendez-vous sur le site internet du SICTOM : [www.sictom-pontaugur-pontgibaud.fr](http://www.sictom-pontaugur-pontgibaud.fr)

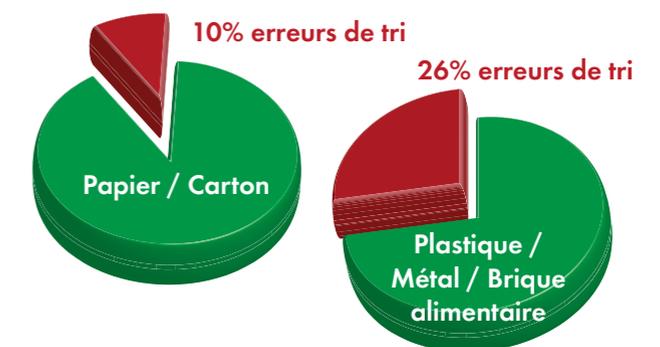
### Comment trier ?

- Chaque PAV comporte 3 colonnes permettant de trier :
- les emballages plastiques (bouteilles et flacons) et métalliques (boîtes de conserve, canettes, barquettes alu...) ainsi que les briques alimentaires ;
  - les emballages en verre (bouteilles et bocaux...) ;
  - tous les papiers et cartonnets.



### > Les erreurs de tri

On retrouve encore trop de refus...



En 2016, les erreurs de tri dans les PAV et les bacs à couvercle jaune représentent un coût de 20 000 €. **Soyez acteur de la maîtrise des coûts en diminuant les refus de tri.**



On retrouve notamment des objets en plastique (bassine, jouets, tuyau, téléphone...) mais aussi du verre, de la céramique, des emballages non vidés, de la nourriture parfois... Des erreurs qui pèsent lourds dans les colonnes.

Pour ce qui concerne les emballages plastiques tels que les pots de yaourts, les films des packs d'eau ou les barquettes de viande, ils ne doivent pas être déposés dans ces colonnes ... **pour le moment !**

Dans tous les cas, il est toujours bon de rappeler que l'ensemble des emballages jetés dans les points d'apport volontaire ainsi que dans les bacs à couvercle jaune doivent être au préalable vidés de leur contenu. Sinon ils seront considérés comme des refus de tri.

Pour rappel, on peut déposer dans les colonnes papier/carton ainsi que dans les bacs à couvercle jaune les cartonnets ainsi que **tous les papiers** comme :



**NOUVEAUX TARIFS DE LA REOM 2017**

Les critères de la REOM ont été arrêtés par délibération du Comité Syndical le 9 décembre 2016. La REOM permet de financer le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

La REOM se compose :

- d'une part fixe de 93,50€, pour les frais incompressibles liés au service de collecte, à la gestion des hauts de quai de déchèterie et aux frais de structure,
- d'une part variable concernant les dépenses liées au traitement des déchets. Cette part variable est constituée par un nombre de bases correspondant à la situation de chacun (collectivités, professionnels, particuliers...), la base étant fixée à 57€.

CATÉGORIES D'USAGERS		CALCUL DE LA REOM		MONTANT DE LA REOM	
Foyers de	1	1 personne	Part fixe +	1 base	150,50 €
	2	2 personnes	Part fixe +	2 bases	207,50 €
	3	3 personnes	Part fixe +	2,5 bases	236 €
	4	4 personnes et plus	Part fixe +	3 bases	264,50 €
Résidences secondaires	5		Part fixe +	2 bases	207,50 €

Pour les habitants des bourgs des communes des Ancizes Comps et de Saint Georges de Mons, la mise à disposition d'un bac individuel OMR est facturée à hauteur de 2 €/an/foyer.

**Seule la prévention, un bon geste de tri et une conscience citoyenne peuvent permettre de contenir les coûts du service public d'enlèvement des ordures ménagères !**

**Changements d'interlocuteurs liés aux nouvelles communautés de communes**

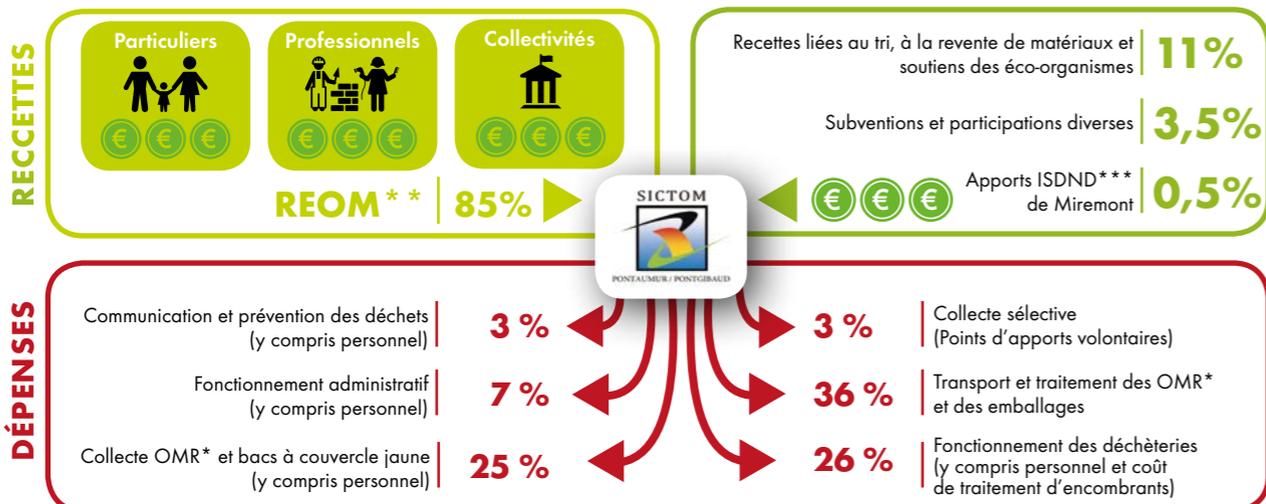
Pour réclamation ou changement de situation, le SICTOM reste votre interlocuteur.  
Ligne spéciale REOM : 04 73 62 35 89

Pour toutes questions relatives au paiement, il faudra vous adresser aux trésoreries :

- de Pontaurum pour les habitants de la communauté de commune de Chavanon Combrailles et Volcans
- de Riom pour les habitants de la communauté de commune de Chavanon Limagne et Volcans
- de Rochefort pour les habitants de la communauté de commune de Dômes Sancy Artense
- de Manzat pour les habitants de la communauté de commune de Combraille Sioule et Morge

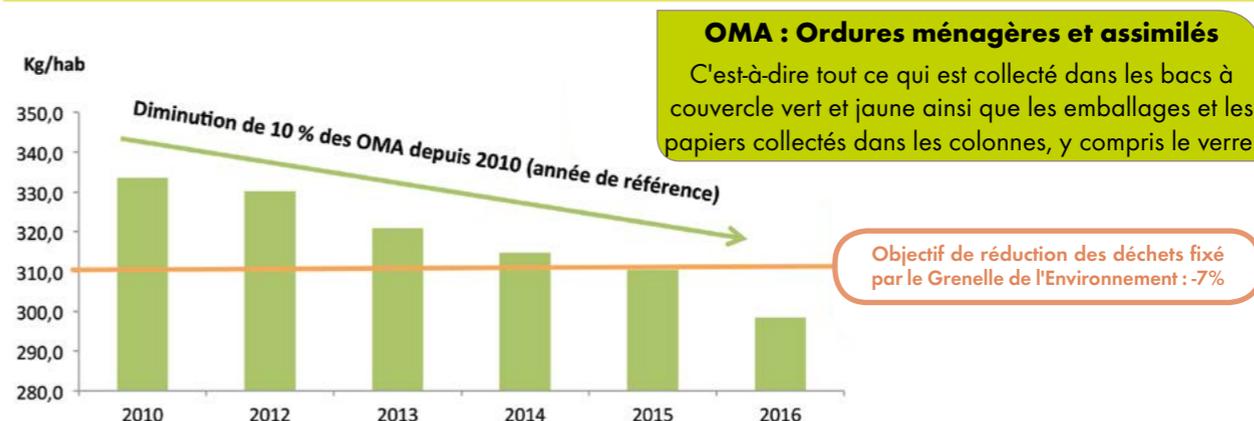
**COMMENT SONT RÉPARTIES LES DÉPENSES ET RECETTES DU SICTOM ?**

Le SICTOM est un service public qui assure la collecte et le traitement des déchets ménagers sur 33 communes. Ce service a un coût dont la répartition 2016 est présentée sur le schéma ci-dessous.



\*Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : part de déchets qu'il reste après séparation de toutes les matières recyclables, collectés dans les bacs à couvercle vert. \*\* Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. \*\*\* ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

**PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS : OBJECTIFS ATTEINTS !**



Le SICTOM a réussi à réduire en 5 ans de 10% la production des OMA sur son territoire.

**Ceci n'aurait pas été possible sans l'implication de chaque habitant dans son geste de tri mais également de sa prise de conscience pour réduire sa production de déchets.**

Plusieurs grandes thématiques ont été développées pendant ces 5 années, notamment le compostage sous toutes ces formes (individuels, de quartier, dans les campings, dans les écoles, en supermarché...), le jardinage au naturel avec des animations proposées par le SICTOM, la promotion du broyage par le biais de subvention pour l'achat de broyeur, ou l'incitation à l'utilisation de vaisselle réutilisable (prêt de gobelets, subvention à l'achat), la promotion des STOP PUB sur le territoire...

Cependant, l'ensemble des quantités de déchets collectés sur le territoire stagne, voir augmente. La diminution des OMA provient en partie d'un transfert de certains déchets vers la déchèterie lié, à un meilleur tri de la part des usagers.

La labellisation du VALTOM en Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage va maintenant permettre au SICTOM d'obtenir des soutiens, des aides pour impulser de nouvelles actions afin de pouvoir valoriser et réduire le plus possible les déchets. Il s'agira de mobiliser tous les acteurs, les particuliers, comme les entreprises pour mettre en place des modes de consommation et de travail respectueux de l'environnement, dans une logique d'économie circulaire.

Le but est de répondre au nouvel objectif fixé dans la loi de transition énergétique qui consiste à diminuer de 10% les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) d'ici 2020. Les DMA comprennent les OMA ainsi que les déchets collectés en déchèterie.

**Compostage à grande échelle à Pontaurum**



La commune engagée dans le dispositif Organicité du VALTOM a mis en place avec le lycée professionnel Agricole et l'EPHAD des Roches le compostage des déchets organiques.

**Au total, avec les déchets des espaces verts, ces deux établissements produisent près de 30 tonnes de biodéchets par an.**

Grâce au compostage, ces déchets sont traités sur place et le compost produit est valorisé dans les espaces verts de la commune. Une démarche exemplaire qui répond aux exigences réglementaires qui oblige un tri à la source des biodéchets pour les gros producteurs (plus de 10 tonnes). Une obligation qui va se généraliser d'ici 2025 à tous, y compris pour les habitants.

**Compostage à l'école de Bromont-Lamothe**

L'école publique Robert Bresson de Bromont-Lamothe a reçu le 1er prix de l'Académie des Sciences pour le travail réalisé sur "Le recyclage des déchets organiques : les bio-déchets". Dans ce cadre, le SICTOM a financé une partie du transport des élèves à Paris pour leur permettre d'obtenir leur récompense en janvier dernier.

Pour poursuivre cette démarche, le SICTOM a proposé à l'ensemble des classes des animations autour du tri des déchets et du compostage. Afin de pouvoir dimensionner la taille du composteur mais également faire prendre conscience aux enfants ce qu'ils gaspillent, des pesées ont eu lieu début juin. Jusqu'à la fin de l'année les élèves déposent chaque jour en fin de repas, les restes alimentaires compostables dans un composteur en bois.



## LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES AU TRI ET À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Pour préserver notre environnement, il est important de transmettre les bons messages auprès des enfants. Ainsi, le SICTOM a réalisé dans les temps scolaires et périscolaires des animations auprès d'une quinzaine de classes durant l'année scolaire 2016/2017, ce qui représente 390 enfants sensibilisés. Près de 66 élèves ont aussi pu bénéficier d'une visite d'une déchèterie du territoire.

Des établissements scolaires ont également bénéficié d'une aide financière du SICTOM pour le transport des élèves aux différents parcours pédagogiques proposés par le VALTOM, à savoir la visite du centre de tri Echaliier, la visite du pôle multifilières VERNEA et le visite du centre d'enfouissement de Puy Long.



Visite du centre de tri ECHALIER par les élèves de l'école de Pontaurmur

## LE COMPOSTAGE

Si vous souhaitez acquérir un composteur et participer activement à réduire la quantité de déchets collectés et traités, mais également produire un amendement organique de qualité, rendez-vous sur le site du VALTOM [www.valtom63.fr](http://www.valtom63.fr) ou bien renvoyez le coupon ci-dessous au SICTOM.

Les composteurs ne sont pas livrés à domicile. Ils devront être retirés sur l'un des 4 sites répartis sur le territoire du SICTOM. Les modalités de retrait de votre composteur (dates et lieux) vous seront précisées par courrier ou par mail.

Le règlement doit s'effectuer à la réception de la facture, qui vous sera adressée par le Trésor Public après le retrait de votre composteur.

Si votre adresse mail est précisée, ces informations vous seront UNIQUEMENT communiquées par mail. Seuls les bons de commande dûment remplis seront pris en compte.

## RÉSERVEZ VOTRE COMPOSTEUR

**BON DE RÉSERVATION (DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES)**

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Commune : ..... Code postal : .....  
 Téléphone : .....  
 E-mail : .....

**A RETOURNER AVANT LE 30/11/2017 À L'ADRESSE :**

SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD  
 Rue du Commerce  
 63230 PONTGIBAUD

**OU PAR MAIL :**  
[preventionsictompontaurmur-pontgibaud@orange.fr](mailto:preventionsictompontaurmur-pontgibaud@orange.fr)

**CONTACT :**  
 ☎ 04 73 73 16 83



### Je souhaite acquérir 1 pack :

Limité à 1/foyer/an dans la limite des stocks disponibles.  
 Composition du pack : 1 composteur, 1 bioseau + 1 aérateur.

Composteurs bois fabriqués par une Entreprise Adaptée  
 Composteurs plastiques en plastique 100% recyclé

**PETIT MODÈLE** **40€**

300 L      345 L

En bois       En plastique

**GRAND MODÈLE** **45€**

600 L      620 L

En bois       En plastique

### Je préfère à l'unité :

Limité à 1/foyer/an dans la limite des stocks disponibles.  
 Offre non cumulable avec l'achat d'un pack.  
 Le bioseau est fourni à l'achat d'un composteur.

**PETIT MODÈLE** **32,50€**

En bois       En plastique

**14,80€**  Un aérateur de compost seul

**GRAND MODÈLE** **38€**

En bois       En plastique



**SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD**  
 37 route de Pulvérières - Lieu-dit LE VAURIAT  
 63230 SAINT-OURS-LES-ROCHES  
**Tel. 04.73.73.16.83 / Fax 04.73.73.17.05**  
[sictompontaurmur-pontgibaud@orange.fr](mailto:sictompontaurmur-pontgibaud@orange.fr)  
[www.sictom-pontaurmur-pontgibaud.fr](http://www.sictom-pontaurmur-pontgibaud.fr)

